



ESPACE DES ARTS
CHORÉGRAPHIQUES
EDACLYON WORKROOM

MASTER CLASS

fev, 18-22 2019

FICHE D'INSCRIPTION

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Nombre d'années de danse Classique :

Ecoles de danse fréquentées :

Adresse :

Code Postal : Ville :

E-mail :

Téléphone portable :

NIVEAUX/PRIX

Merci de cocher la case correspondant à votre choix

Moyen

Avancé

Forfait stage complet 125€

Cours à l'unité 30€

Pour valider l'inscription merci de retourner à
EDAC – 27 quai Saint-Antoine 69002 Lyon

- La présente fiche complétée ;
- Un chèque correspondant au forfait choisi, libellé à l'ordre d'EDACLYON WORKROOM ;
- Le règlement intérieur, datés et signés.

Je soussigné(e) Nom..... Prénom.....
déclare avoir pris connaissance du règlement de l'EDAC et en approuver l'intégralité du contenu. J'atteste sur l'honneur que l'élève inscrit ne présente pas de contre-indications à la pratique de la danse et autorise l'EDAC à prendre les dispositions nécessaires en cas d'accident.

Fait à le

Les parents (pour les mineurs)

Le Stagiaire



ESPACE DES ARTS
CHORÉGRAPHIQUES

EDACLYON WORKROOM

STAGE, MASTER CLASS

REGLEMENT INTERIEUR

1. Ce règlement intérieur est remis à chaque stagiaire avec la fiche d'inscription. L'inscription vaut acceptation du règlement intérieur et n'est complète qu'après signature de celui-ci.
2. L'inscription est réputée définitive à réception du règlement correspondant au forfait choisi. Dès lors, Il ne pourra donner lieu à aucun remboursement.
3. Pendant les cours, pour le respect du travail de chacun, l'accès aux studios est exclusivement réservé aux élèves et professeurs.
4. Tout portable ou tablette doit être complètement éteint lors de l'accès dans la salle et pendant toute la durée du cours.
5. La prise de films, photographies et enregistrements sont strictement interdits, sauf par le photographe accrédités par EDAC.
6. Ne pas mâcher de chewing-gum à l'intérieur des locaux.
7. Ne pas porter de bijoux pendant les cours.
8. En dehors des cours, l'organisation n'est pas responsable des stagiaires mineurs.
9. L'EDAC décline toute responsabilité en cas de vol.
10. La responsabilité de l'EDAC ne pourra être engagée pour tout préjudice corporel ou matériel causé ou subi par toute personne, stagiaire ou accompagnateur.
11. L'EDAC se réserve le droit d'apporter toutes modifications – horaires, lieux, Intervenants – sans que ces modifications ne justifient le remboursement des sommes versées. En revanche, en cas d'annulation totale ou partielle du stage, décidée par l'EDAC, un remboursement pourra être proposé à hauteur des heures de cours annulées.
12. Pour assurer une meilleure fluidité des cours, les effectifs seront limités dans chaque salle afin d'apporter une meilleure qualité d'enseignement. Les professeurs se réservent le droit de changer les élèves de niveau au cours de la semaine.
13. Les stagiaires s'engagent à prendre connaissance des consignes de sécurité, ainsi que des consignes particulières qui en résultent.
14. Les organisateurs se réservent la possibilité, à titre gracieux et sans contrepartie d'utiliser l'image des stagiaires inscrits à des fins de communication et de publicité exclusivement dans l'intérêt de l'EDAC sur tout support.
15. Il est formellement interdit de fumer dans l'enceinte des locaux.
16. Par respect de l'environnement et du cadre de vie, chacun doit s'abstenir de jeter des détrituts ailleurs que dans les poubelles prévues à cet effet. Il n'est d'ailleurs pas permis de manger dans les locaux de l'école.
17. Tout manquement au présent règlement ou aux règles de politesse élémentaire, tout comportement jugé incorrect l'intérieur et aux abords des locaux pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donner lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.
18. En dehors des cours, l'organisation n'est pas responsable des stagiaires mineurs.